

## ECHÉANCIERS PRELEVEMENTS AUTOMATIQUES

Aux parents d'élèves qui ont opté pour le prélèvement automatique mensuel:

Vous trouverez ci-dessous l'échéancier des prélèvements automatiques qui se feront autour du 10 de chaque mois. Cet échéancier tient compte des bourses accordées et pour lesquelles vous avez reçu ou allez recevoir une notification.

Montant de la restauration 546 € pour l'année scolaire

### Montant des bourses

Echelon 1: 111€ pour l'année

Echelon 2: 312€ pour l'année

Echelon 3: 486€ pour l'année

Prélèvement mensuel par enfant	Sans bourse	Bourse échelon 1	Bourse échelon 2	Bourses échelon 3
	54 €	43 €	23 €	Pas de prélèvement possible

Cependant, le collège ne connaît pas encore toutes les attributions de bourses, la campagne de bourses se termine le 19/10/2023. Le premier prélèvement sera donc pour toutes les familles de 54€/enfant. Les mois suivants, le montant du prélèvement tiendra compte de la bourse attribuée. L'ajustement financier se fera au mois de juillet 2024. Un prélèvement plus important ou un remboursement en cas d'excédent soldera votre situation.

Pour tout renseignement complémentaire le service gestion reste disponible et joignable au 02.51.36.21.90.

Bien cordialement

I. THEVENIN, gestionnaire

